



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2020 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

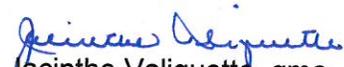
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le « RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.»;

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>. Également, toute personne qui souhaite en obtenir une copie peut faire parvenir sa demande par courriel à : taxation@lacducerf.ca ou par téléphone au 819-597-2424 poste 22.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

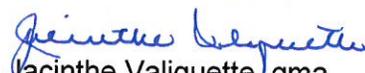
Donné à Lac-du-Cerf, ce 15^e jour de janvier 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2021 entre 12 h et 13 h ainsi que sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de janvier 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière